

Envoi par courrier et par télécopieur : 641-6503

Québec

6211-23-005

Québec, le 20 décembre 2005

Monsieur Marc Des Rivières
Ville de Québec
Édifice La Fabrique
295, boulevard Charest Est
C.P. 700, Haute-Ville
Québec (Québec) G1R 4S9

Objet : Projet d'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain entre le pont Pierre-Laporte et la côte de l'Église à Québec

Monsieur,

La commission d'enquête et d'examen chargée du dossier mentionné souhaite obtenir réponses aux questions ci-jointes afin qu'elle puisse approfondir son analyse du dossier.

Le Plan directeur d'aménagement et de développement et la navette fluviale

Dans le Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) de la Ville de Québec, adopté en juin 2005, un « circuit fluvial » est présenté comme un des circuits structurants du Plan vert, bleu et blanc (p. 199 à 202). Le circuit fluvial offrirait à la population la possibilité de profiter de liens nautiques entre des points d'intérêt du littoral (p. 202).

- A. Dans l'esprit du PDAD, le projet de navette fluviale développé par le comité ZIP et repris par la Commission de la capitale nationale du Québec (documents déposés DB10 et DA6) fait-il partie du circuit fluvial ?
- B. Quel rôle la Ville devrait-elle jouer dans le développement des circuits structurants du Plan vert, bleu et blanc inscrits dans son PDAD et, plus spécifiquement, dans le développement du circuit fluvial ? Quel rôle prévoit-elle jouer dans le projet de navette fluviale ?

Le projet de reconfiguration du boulevard Champlain

Dans son Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) adopté en juin 2005, la Ville de Québec affirme vouloir « *développer un concept d'aménagement basé sur un objectif fondamental, qui est de redonner le fleuve aux citoyens* » (p. 250). À cette fin, elle souhaite rendre le boulevard Champlain plus convivial et prévoit « *participer aux études que pourraient mener la CCNQ ou d'autres partenaires pour revoir la configuration du boulevard Champlain* » (p. 257).

...2

En novembre 2005, la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ) a soumis au BAPE un projet de reconfiguration du boulevard Champlain qu'elle a conçu conjointement avec le ministère des Transports. Ce projet suppose le déplacement du boulevard, en partie sur des terrains des Pétroles Irving ltée que la CCNQ va acquérir et, en partie, sur des terrains appartenant à la Ville de Québec.

La Ville de Québec a demandé à son consultant BPR d'évaluer les impacts de la reconstruction du boulevard Champlain sur les réseaux d'égouts (document déposé DA30). Lors de la séance d'audience publique du 13 décembre 2005 en après-midi, le porte-parole de la Ville de Québec a précisé que les impacts prévus sur les réseaux d'égouts ne remettaient pas en question le déplacement proposé du boulevard (DT5, p. 15).

- A. Compte tenu de l'intérêt accordé à la reconfiguration du boulevard Champlain dans le PDAD de la Ville de Québec et puisque, pour une bonne part, le déplacement proposé empiéterait sur des terrains de la Ville de Québec, la commission du BAPE chargée de l'examen du projet de la promenade Samuel-De Champlain demande à la Ville de Québec de préciser si elle appuie globalement la proposition de reconfiguration du boulevard Champlain soumise par la CCNQ. Si la Ville avait quelque objection au projet de reconfiguration, la commission demande de lui en préciser la teneur.
- B. La commission du BAPE demande à la Ville de Québec de confirmer qu'elle consent à ce que les terrains qu'elle possède le long du boulevard Champlain soient mis à la disposition de la CCNQ pour les fins de la réalisation du projet de la promenade Samuel-De Champlain.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Coordonnatrice du secrétariat
de la commission